



Le commerce est un acteur naturel et majeur du développement de notre ville.

Nous ne le répéterons jamais assez ! C'est pourquoi la Ville de Lisieux s'engage pour préserver et défendre le commerce lexovien.

Les commerçants font partie de la vie de la commune, par les services qu'ils rendent à la population, l'animation qu'ils développent, les liens sociaux qu'ils favorisent, l'attractivité économique qu'ils génèrent. Les associations de commerçants, elles, se structurent pour construire une dynamique de l'espace marchand, améliorer l'offre commerciale et développer les services à la clientèle, animer et communiquer pour soutenir et promouvoir les commerçants dans leurs actions, agir auprès des municipalités et des pouvoirs publics, représenter et défendre les intérêts des adhérents et commerçants. L'avenir commercial, lui, passe par une approche concertée réunissant les associations de commerçants, les municipalités, et tous les autres acteurs locaux.

La municipalité lexovienne tient à défendre ces commerces de proximité parce qu'ils sont des acteurs essentiels, et participent pleinement à la dynamique de notre ville. Ils doivent aussi être défendus sans relâche car ce sont des emplois, du lien social, le dynamisme des quartiers, du centre et de la ville qui sont en jeu. C'est pourquoi, la municipalité a choisi de mettre en place un service qui puisse répondre à vos questions, à vos besoins. **Le service « Relations avec les commerçants, artisans, emploi, tourisme, pèlerinage et jumelages »** est à votre disposition et organise des réunions annuelles afin d'échanger avec les différents acteurs de la vie commerciale locale.

Nous venons d'évoquer la protection et la défense de nos commerces. A ce titre, nous aimerions passer un message important à tous les commerçants lexoviens : nos services ont été alertés de **certaines escroqueries**. Nous tenons donc à vous préciser que le seul démarchage commercial officiel – effectué auprès des commerçants, artisans, industriels et demandé par la Ville – est assuré par les EDITIONS NORSUD, régisseur publicitaire chargé de la création des guides pratiques municipaux, et nul autre n'y est autorisé. Nous vous invitons à être attentifs et, en cas de doute, à ne pas hésiter à contacter le service municipal qui vous est dédié.

Ariane POYNARD

Adjoint au Maire en charge des Relations avec les Commerçants et Artisans, Emploi, Tourisme, Jumelages et Pèlerinage

Bernard AUBRIL

*Maire de la Ville de Lisieux
Président de la Communauté de Communes Lisieux-Pays d'Auge*

LES PROCHAINS RENDEZ-VOUS

Mercredi 9 juin 2010

Rencontre avec les commerçants et artisans
19 h 30 – Grands salons de l'Hôtel de Ville

Du 1er au 30 juin 2010

Inscription au Concours Communal des Balcons Fleuris

L'objectif est d'encourager les habitants mais aussi les commerçants à embellir leur cadre de vie quotidien et réjouir l'œil des passants. Une initiative qui mobilise ses adeptes et ses inconditionnels tous les ans avec environ 400 participants.

Ainsi, plus les Lexoviens seront sensibles au fleurissement de leur ville, plus il y fera bon vivre et séjourner grâce à un cadre de vie agréable et à un environnement soigné...

Vous pouvez vous inscrire dans la 4ème catégorie : commerces, établissements collectifs et entreprises, au 02.31.32.19.52

RAPPEL

Rubrique « Commerces et Artisanats » sur le site Internet de la Ville, via « mairie pratique, info pratique »

Dans cette rubrique vous trouverez les actualités et informations pratiques, la lettre aux commerçants, la synthèse des rencontres et la liste des commerces.

Ce site vous est dédié, c'est pourquoi malgré tout le soin apporté à la réalisation de cet annuaire des inexactitudes peuvent subsister. Afin de nous aider dans la mise à jour de nos informations, nous vous remercions de les signaler en appelant le 02.31.32.19.52 ou bien en écrivant à l'adresse mail suivante : vlerebours@ville-lisieux.fr



Hôtel de Ville – 21 rue Henry Chéron – BP 87222
14107 Lisieux Cedex
Tél. : 02 31 48 40 40 – Fax : 02 31 48 40 41
www.ville-lisieux.fr

Pour toute information votre contact
Véronique Lerebours • Tél. : 02 31 32 19 52
vlerebours@ville-lisieux.fr

Le dépôt d'une Déclaration Préalable en cas de pose d'enseigne

Vous êtes commerçant et souhaitez installer ou modifier une enseigne commerciale.

Dans ce cas, la réglementation impose l'obtention d'une autorisation écrite préalable délivrée par la Mairie (après avis de l'Architecte des Bâtiments de France dans certains secteurs)

Si votre projet impacte l'aspect extérieur du bâtiment (enseigne, ravalement, changement de menuiseries,...) Avant de débiter les travaux, il convient de déposer un dossier de Déclaration Préalable. Pour tout renseignement contactez le Service Aménagement Urbain de la Ville de Lisieux rue René Barthélémy, au 02.31.48.41.41. Vous pouvez également télécharger le formulaire de déclaration préalable sur le site Internet de la Ville de Lisieux via mairie pratique, démarches en ligne et urbanisme.

Le projet impacte l'intérieur du bâtiment ? Un dossier spécifique pour les Etablissements Recevant du Public (ERP) est peut être nécessaire : contactez le Service Sécurité ERP-IGH aux Services Techniques de la Ville de Lisieux rue René Barthélemy, 02.31.48.41.41.

LISIEUX à l'heure de l'Impressionnisme

Le festival « Normandie Impressionniste » célébrera l'Impressionnisme sur tout le territoire. Cet événement culturel, touristique et éducatif sera l'occasion pour le public de découvrir un patrimoine exceptionnel. La Ville de Lisieux mettra à l'honneur le peintre LÉON RIESENER (1808-1878), précurseur de l'Impressionnisme.

La Municipalité sollicite la participation de l'ensemble des commerçants Lexoviens à cet événement. Jouez avec votre imagination et **participez en décorant votre vitrine au mois de juin sur le thème de « Normandie Impressionniste ».**

La vitrine doit attirer l'œil du passant !

A cette occasion, des canotiers sont à votre disposition à la Mairie de Lisieux, service « Relations avec les Commerçants et Artisans » dès le 7 juin.

Vous trouverez le programme complet des manifestations sur le site Internet de la Ville de Lisieux.

